

**Site inscrit**

Date de protection : **3 octobre 1943** ~ Superficie : **3,3 ha**

## Sources du Sourdon et leurs abords

*Saint-Martin-d'Ablois*

**A 10 km au sud-ouest d'Épernay se trouve une propriété privée close, composée d'une maison et d'un parc ravissant dans lequel le ruisseau du Sourdon prend sa source.**



L'origine apparente de la source se trouve au pied d'un amoncellement de rochers en amphithéâtre, qui fait le fond du Sourdon. Ces rochers sont entassés les uns sur les autres et forment le point le plus pittoresque et le plus remarquable de ce site. La source se répand d'abord en nappe d'eau tranquille puis en une série de cascades irrégulières, accompagnant un cours sinueux et accidenté par de petits obstacles, notamment des groupes de roches recouvertes de fougères et de mousses.

Dans la ceinture de rochers entourant la source principale, une petite grotte a été creusée pour y implanter une statue de la Vierge. Le parc est parcouru par deux allées principales qui présentent au visiteur des points

de vue variés. Malgré une certaine recherche dans le choix d'arbres d'essences variées et les dispositions du parc, le charme de la nature demeure prédominant.



*Ruisseau au milieu des blocs de meulière*



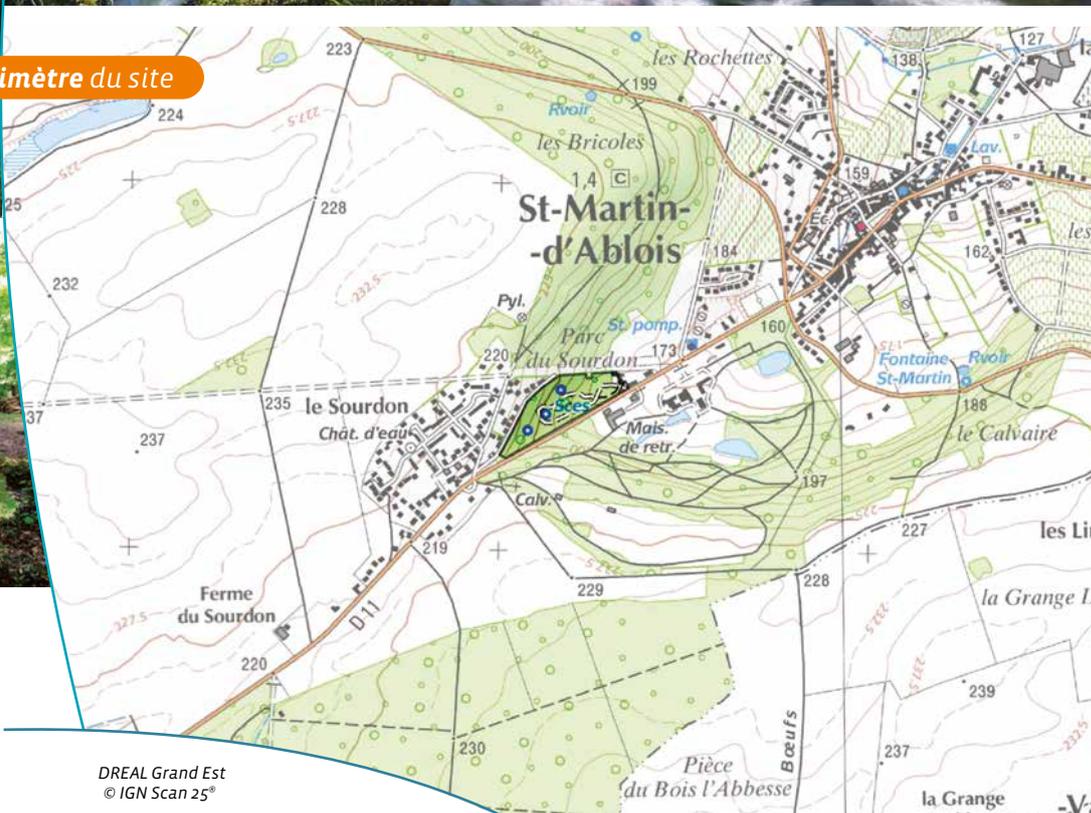
*Succession de petites cascades*

**Critères de classement**

→ **Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire**



# Sources du Sourdon et leurs abords



Périmètre du site

- 1 ~ Statue de la Vierge dans le parc
- 2 ~ Entrée du parc du Sourdon
- 3 ~ Ruissellement et petites cascades sur les roches
- 4 ~ Bassin au pied de la source

DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Aucune

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

[sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63